

DÉPARTEMENT
DU
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
D'ARGENTEUIL

CANTON
DE
TAVERNY

OBJET :

**Signature d'une
convention avec la
Goutte d'Or concernant
l'installation saisonnière
de ruches sur le site de
Pontalis**

Nota - Le Maire certifie
que cette délibération a
été mise en ligne sur le
site de la ville le

18 AVR. 2023

Que la convocation du
Conseil a été faite le 6
avril 2023

et que le nombre des
Membres en exercice est
de : **29**

DEL n° 2023-026

VILLE DE BEAUCHAMP

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 13 avril 2023
=====

L'an deux mille vingt-trois le treize avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Beauchamp étant assemblé en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville à Beauchamp, après convocation légale, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mme NORDMANN, M. PLANCHE, Mme KERGUIDUFF, M. SEIGNÉ, Mme CERIANI, M. MANAC'H, Mme PIRES, M. HUMBERT, M. BRASSEUR, M. REMOND, Mme MAILLARD, M. AFONSO, M. PERRIN, Mme LE BRAS, Mme LOISEAU, Mme DIAS, Mme BARROCA, M. WALTER, M. CHANDELIER, Mme KEPEKLIAN, M. CARREL,

Etaient excusés les conseillers municipaux suivants :

Mme SERVAIS donne pouvoir à Mme MAILLARD, M DUHEM donne pouvoir à M. MANAC'H, M. JENNY donne pouvoir à Mme NORDMANN, M. BACARI donne pouvoir à Mme KERGUIDUFF, Mme DUMITRU donne pouvoir à M. HUMBERT, M.BEDON donne pouvoir à Mme KEPEKLIAN

Etaient absents les conseillers municipaux suivants :

Mme GUZIK,
Mme OKPANKU

La séance est ouverte le quorum étant atteint. Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il est proposé de désigner Monsieur Marc REMOND pour assurer ces fonctions. Sans observation, Monsieur Marc REMOND est désigné secrétaire pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu l'article L2121-29 Code général des collectivités territoriales

ANNEXE :

Convention de mise à disposition à l'Association La Goutte d'Or d'un emplacement sur le site Pontalis pour l'installation de ruches

Considérant le besoin exprimé par l'association apicole La Goutte d'Or dont le siège est à Saint-Prix, d'installer de manière temporaire des ruches à proximité de terrains riches en plantes mellifères et la présence à proximité du site Pontalis de parcelles agricoles où sont cultivées ce type de plantes,

Il est proposé de mettre à disposition à titre gracieux, précaire et révocable un emplacement d'environ 100 m² à Pontalis pour l'installation d'un nombre maximum de 6 ruches traditionnelles, sur la période du 1er avril au 30 juin.

L'association assure l'installation, la colonisation et la maintenance du rucher. Elle en assure l'entretien courant et la surveillance régulière, elle organise les opérations générées par un rucher, notamment la récolte du miel et son conditionnement. L'emplacement dévolu au rucher est un enclos technique déjà aménagé dont l'entretien relève de la responsabilité de la commune. Un agent de la commune doit être désigné comme l'interlocuteur unique de l'association La Goutte d'Or pour tout ce qui concerne l'application de cette convention.

La présente convention prendra fin au 30 juin 2023 et sera renouvelable sur la période du 1^o avril au 30 juin de chacune des années.

Cet exposé entendu
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

Autorise Madame le Maire à signer la convention avec l'association la Goutte d'Or concernant l'installation et l'entretien de ruches à Pontalis dans les conditions exposées ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Beauchamp, le **18 AVR. 2023**
Le Maire,

Françoise NORDMANN
Le secrétaire de séance,

Marc REMOND

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans le délai de deux (2) mois à compter de sa publication électronique conformément aux articles L2131-1 du Code général des collectivités territoriales et R421-1 du Code de justice administrative.

Accusé de réception en préfecture
095-219500519-20230418-2023-026-DE
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date de réception préfecture : 18/04/2023